

COMMUNE DE LONAY



Conseil communal  
Le bureau

**Extrait du procès-verbal**  
de la séance ordinaire du Conseil communal  
du **8 octobre 2019**

Présidence : Monsieur Luc **GIEZENDANNER**

Conseillers présents pour les votes : 41 + 1 (Président)

Le Conseil Communal informe :

1. Qu'en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)
2. Après avoir entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier les préavis
3. Considérant que les objets ont été portés à l'ordre du jour

Décide :

- D'accepter le préavis n° 06/2019 : Arrêté d'imposition pour l'année 2020 :

Vote pour le préavis :

OUI : 36 voix      NON : 5 voix      ABSTENTION : 0

- De traiter le postulat de Monsieur Luc GIEZENDANNER intitulé « Place de Fête »

Vote :

OUI : 38 voix      NON : 3 voix      ABSTENTION : 0

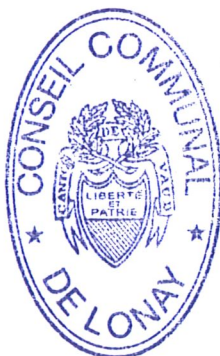
- De former la Commission de gestion pour l'exercice 2019 : 7 membres se sont annoncés

Mesdames Laurence DERUNGS, Christel DETRAZ, Alessandra DUCRET, Sabine NAVARRO CORREA

Messieurs Philippe CAMPICHE, Georges DURAND, Adrien GLOOR

Les électeurs peuvent formuler une demande de référendum dans les 10 jours, demande qui doit être signée par un cinquième au moins des électeurs.

Le Président  
Luc GIEZENDANNER



Le Secrétaire  
Georges DURAND